



CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU Jeudi 09 MARS 2017 à 20h30

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, PROTIERE Fabien

Membres excusés : BESSON Guy, FAURE Ludovic, GRAEL Richard, LATOUR Marie-Claude, VENET Anne-Marie, LUCIEN Martine

Secrétaire de séance : Jean Paul ECLERCY

ACHAT DE TERRAIN AU CCAS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le projet de cheminement piéton en mode doux, le long de la RD71, que la commune de Meys souhaite réaliser. Ce cheminement doux permettra de sécuriser la circulation des piétons et cyclistes empruntant la RD71. Monsieur le Maire expose que la commune n'est pas propriétaire des terrains. Par contre, le CCAS possède une parcelle à proximité. Monsieur le Maire explique que la commune est obligatoirement porteuse du projet. Aussi Monsieur le maire propose l'acquisition de la parcelle C383 qui appartient au CCAS située « Au Chaninat » à Meys, afin de procéder à des échanges avec les propriétaires terriens. Le CCAS a délibéré dans ce sens.

Le conseil municipal accepte à 13 voix pour, 2 abstentions, d'acheter cette parcelle.

OPERATION LES « 10 000 COINS NATURE DANS LES ECOLES

Le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer souhaite encourager le développement de « coins nature » dans les établissements scolaires, des territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'apprentissage des enfants de l'école publique, la commune souhaite participer à l'opération « 10 000 coins nature » du ministère. Ainsi la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 500€ pour la mise en place d'un coin nature à l'école. Cette subvention nécessite un minimum d'autofinancement.

Le conseil municipal décide à 15 voix pour, que la

commune soit le porteur de ce projet « 10 000 coins nature » et d'un soutien financier de la commune de MEYS d'un montant maximum de 500€ HT.

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE DE LA CANTINE

L'association Meys Village organise son 3ème Troc'plantes le dimanche 23 avril. Afin d'être au plus près des habitants et de la vie de la commune, l'association souhaite utiliser la salle et la cour de la cantine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, que l'association Meys Village utilise la salle de la cantine pour sa manifestation et que le coût de la location correspondra au tarif de la location à la journée pour les associations.

DEMANDE D'UTILISATION DE SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part de sollicitations de nouvelles associations pour occuper les salles municipales de Meys afin d'y organiser et proposer des activités de sport. Monsieur le maire propose le tarif de 10€ la séance pour la location de la salle polyvalente. Ce tarif spécial sera réservé aux associations de Meys proposant ce genre d'activité le soir.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONVENTION D'OCCUPATION DU PATRIMOINE PUBLIC AVEC LE SYDER

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du défi énergétique et climatique, il a été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente en partenariat avec le SYDER.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le Maire signe la convention d'occupation temporaire du toit de la salle polyvalente entre le syndicat départemental d'énergies du Rhône

APPROBATION DU CALENDRIER DE L'ADAP

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la loi, la commune doit réaliser un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) pour tous les bâtiments de la collectivité, gérés par la commune et ouverts au public. Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Ad'Ap construit par la municipalité avec le soutien du cabinet ESPRI. Il rappelle que la commune a demandé une dérogation d'un an pour réaliser cet Ad'AP. Il est

étalé sur 6 ans, en fonction des priorités et des moyens financiers de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, de valider et de déposer cet Ad'Ap.

ATTRIBUTION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle que la commune sous loue le terrain de la Batteuse à un agriculteur pour l'entretien en dehors de la période de la Fête de la Batteuse. Il expose que deux candidats ont répondu à cet appel de candidatures. Après vote à bulletin secret du conseil municipal. Le premier tour, a pour résultat une égalité de votes. Au 2ème tour, le GAEC des Bonnes Gouttes obtient 8 voix, le GAEC de la Brevenne 6 voix et 1 vote blanc. Le terrain de la batteuse est attribué pour l'année 2017, au GAEC des Bonnes Gouttes.

ACQUISITION DE MATERIEL BUREAUTIQUE

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de remplacer le photocopieur de la mairie dont le contrat de maintenance est échu. Il présente les différentes propositions commerciales, après consultation, pour un photocopieur et son contrat de maintenance.

Le conseil municipal porte son choix sur un MPC 3004SP de la société RICOH.

OUVERTURE DE CREDITS PREVISIONNELS REPRIS AU BUDGET 2017

Monsieur le Maire rappelle que la société Asymptote a réalisé des travaux importants à l'école en installant de nouveaux stores.

Monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement pour le paiement de cette facture au Budget Primitif 2017 et de ne pas attendre le vote du budget pour le paiement de cette facture, d'ici le 30 mars, afin de ne pas pénaliser la trésorerie de cette entreprise. Le conseil accepte à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente 2 demandes de subvention. Le conseil municipal, s'appuyant sur les règles établies en début de mandat, décide à l'unanimité, d'accepter d'allouer la subvention suivante :

➤ 32€ à la MFR de la Palma à l'Arbresle

Et de refuser la demande de subvention demandée par le Lycée des Monts du Lyonnais.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC

Monsieur le Maire présente le rapport annuel et dit qu'il est consultable par le public aux heures d'ouverture de la mairie.

Philippe GARNIER
Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 30 mars 2017 20h30.